

Envoi par courrier et par télécopieur : 641-6503

Québec

6211-23-005

Québec, le 6 janvier 2006

Monsieur Marc Des Rivières  
Ville de Québec  
Édifice La Fabrique  
295, boulevard Charest Est  
C.P. 700, Haute-Ville  
Québec (Québec) G1R 4S9

**Objet :   Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le  
pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec**

Monsieur,

Dans le rapport *Redonner le fleuve aux Québécois* faisant suite aux consultations menées par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) à l'automne 2000, la seconde intervention recommandée était d'apporter des modifications au tunnel ferroviaire afin de permettre le démantèlement de l'antenne ferroviaire Champlain (document déposé DA9, p. 33). Cette intervention comportait trois volets :

- une entente de partage de la voie entre les compagnies ferroviaires ;
- une modification du gabarit du tunnel pour l'adapter aux nouvelles exigences du transport ferroviaire ;
- une analyse de faisabilité portant sur l'intégration d'une voie de camionnage dans le tunnel.

Par ailleurs, le *Plan directeur d'aménagement et de développement* (PDAD) de la Ville de Québec adopté en juin 2005 traite également du tunnel ferroviaire :

« [...] *la Ville est favorable à une utilisation accrue du tunnel ferroviaire [...]. L'utilisation du tunnel ferroviaire permet [...] de détourner la circulation des trains au pied de la falaise et de réduire ainsi les nuisances* ». (p. 258)

Le PDAD propose comme piste d'action de :

« *Prendre des ententes avec l'Administration portuaire de Québec et Chemin de fer Québec-Gatineau pour favoriser une utilisation accrue du tunnel* ». (p. 258)

1. Expliquer l'objet et la nature des ententes qui seraient requises entre la Ville, l'Administration portuaire et la compagnie ferroviaire pour favoriser une utilisation accrue du tunnel tel que le propose le PDAD.
2. Préciser quelles sont les mesures que la Ville envisage pour favoriser une utilisation accrue du tunnel ferroviaire.
3. La Ville est-elle au fait de quelque évaluation ou étude de faisabilité portant sur les travaux de réfection du tunnel ferroviaire, la modification de son gabarit ou l'intégration d'une voie de camionnage ? Préciser.
4. En 2000, la Ville de Sillery souhaitait le démantèlement de l'antenne ferroviaire Champlain (documents déposés DA9 et DA9.1). Quelle vocation la Ville de Québec entrevoit-elle maintenant, à moyen et à long terme, pour cette antenne ferroviaire ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission